

receveur, visés et certifiés conforme par l’ordonnateur et déclare qu’ils n’appellent ni observation,
ni réserves de sa part



17-2012 : vote du compte administratif boulangerie 2011

Après validation de la Commission des finances, Monsieur le Maire présente à l’assemblée le compte administratif de la boulangerie pour l’année 2011. Nous comptabilisons uniquement des charges courantes en fonctionnement avec la prise en compte cette année de la taxe foncière et des charges d’assurance et financières En investissement, le remboursement du capital est la seule opération. Nous avons donc une recette de 8 906,14 € et une dépense de 3497,19 € en fonctionnement et une recette de 21 146,08 € correspondant au virement d’excédent capitalisé et une dépense de 5 917,73 € en investissement.

Les soldes d’exécution pour l’année 2011 se présentent donc ainsi :

- Solde d’exécution en fonctionnement : + 5 408,95 €
- Solde d’exécution en investissement : + 15 228,35 €

Tenant compte des résultats de l’exercice précédent, les résultats de clôture de l’exercice 2011 pour le budget boulangerie se répartissent donc de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : + 20 398,66 €
- Déficit d’investissement :- 5 917,73 €

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, la parole est donnée à Madame Anne-Marie KERDAL, première adjointe, pour présider au vote du compte administratif boulangerie 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l’unanimité le compte administratif 2011 du budget Boulangerie



18-2012 : Vote du compte administratif Lotissement Koarheg 2011

Après validation de la Commission des finances, Monsieur le Maire présente à l’assemblée le compte administratif du lotissement Koarheg pour l’année 2011. Sur l’exercice, nous comptabilisons la vente de trois lots pour 52 075 € et l’encaissement de subventions à hauteur de 9 681,89 €. Pour information, la vente du 28 décembre est finalement inscrite sur le budget 2012. Nous avons reçu des factures de travaux pour un montant de 27 492,29 €, des charges financières pour 2648,66 €. Le stock final de ce fait se limite à 174 381,24 € en réduction de plus de 24 000 €. Le budget d’exploitation est de 228 300,59 € en dépenses et 236 138,13 € en recettes. En investissement, les dépenses sont de 179 164,95 € avec un remboursement de capital de 4 783,71 € et de 198 159,64 € en recettes avec le stock initial.

Les soldes d’exécution pour l’année 2011 se présentent donc ainsi :

depuis le début du mandat. C'est une excellente dynamique. Le résultat de clôture est de 251 988,82 €.

En investissement, nous nous limitons au strict possible et nécessaire avec des mandats à hauteur de 246 542,61 € dont 67 536,67 € de remboursement de capital. Notre dette est de 783 280,05 € au 1er janvier 2012 dont 216 142,34 € pour les prêts sur les logements communaux en location. Pour reprendre les chiffres présentés le 8 janvier, nos investissements sont de 13 300 € pour la rénovation du stade Joseph Jéhanno, 5 600 € pour la salle polyvalente, 4 500 € pour les toilettes publiques et 8 620 € pour la médiathèque, 10 821 € pour le renouvellement du matériel à l'espace multimédia, 24 454 € pour la rénovation de l'église, 64 861 € pour la voirie, 40 820 € pour l'extension de l'école Jean de la Fontaine. Nous avons investi 4 800 € pour le columbarium et 2 100 € pour la borne électrique sur la place de l'Eglise.

Les recettes d'investissement se montent à 129 187,26 € dont 20 206 € de TVA, 28 143,81 € de vente de terrain communaux et 23 703,51 € liées au transfert de compétence assainissement collectif à Pontivy Communauté. Le solde d'exécution de l'année 2011 en investissement est négatif de 117 355,35 €. Le résultat de clôture reste positif de 98 784,46 €.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, la parole est donnée à Madame Anne-Marie KERDAL, première adjointe, pour présider au vote du compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2011.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les résultats suivants pour l'exercice 2011, à savoir :

Solde d'exécution :

- Solde d'exécution en fonctionnement : + 133 800,04 €
- Solde d'exécution en investissement : - 117 355,35 €

Résultats de clôture :

- Excédent de fonctionnement : 251 988,82 €
- Excédent d'investissement : 98 784,46 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE le compte administratif 2011 du budget principal de la commune.**



20-2012 : Affectation des résultats du budget boulangerie

Le Conseil municipal,

Vu le compte administratif 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 20398,66 € et un déficit d'investissement de 5 917,73 €.

Il est proposé au Conseil municipal de répartir l'excédent de fonctionnement avec 12117,73 € au compte 1068 - *excédent de fonctionnement capitalisé* pour compenser les déficits 2011 et 2012. et de conserver 8 280,93 € au compte 002 *résultat de fonctionnement reporté*.

Il est proposé au Conseil de reporter le déficit d'investissement au compte 001 – *Résultat reporté* pour un montant de 5 917,73 € en dépense de la section d'investissement.

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2011 de la manière suivante :

En recettes de fonctionnement :

- Résultat reporté (compte 002).....8 280,93 €

En section d'investissement :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068).....12 117,73 €
- Déficit reporté (compte 001).....5 917,73 €



21-2012 : Affectation des résultats du budget lotissement Koarheg

Le Conseil municipal,

Vu le compte administratif 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 7 837,54 € et un déficit d'investissement de 113 095,93 €

Il est proposé au conseil de reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 – *Résultat de fonctionnement reporté* et le déficit d'investissement au compte 001 – *Résultat d'investissement*

E) Décision du Maire

Suite à la pose des portes des toilettes, la responsabilité de la commune a été engagée pour un sinistre d'une valeur de 122,11 €. Cette somme sera inscrite en charge exceptionnelle.

La séance est levée à 19 h 20

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>MARIVAIN Joël</i>		<i>COBIGO Françoise</i>	
<i>KERDAL Anne-Marie</i>		<i>CHAPEL Marc</i>	
<i>CHAMOT Sarah</i>		<i>JOSSE Sophie</i>	
<i>LE CORRONC Jean-Pierre</i>		<i>MARIVAIN Michel</i>	<i>Excusé</i>
<i>SAINT-JALMES Philippe</i>		<i>MORVAN Patrice</i>	<i>Excusé</i>
<i>LE SANT Jean-Paul</i>		<i>CHEVEAU Isabelle</i>	